

## Commune de SAINT VICTOR

## Séance du 2 juillet 2022

Le samedi deux juillet deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents excusés** :

Axel CABLÉ pouvoir à Jessica MOTTIN ; Bernard MINODIER, pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Tanguy ANTRESSANGLE et Daniel SAPET.

Nombre de membres	
En exercice :	15
Présents :	11
Absents :	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

**OBJET : Convention de gestion contrat d'assurance des risques statutaires.**

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Sylvain BOSC, 2<sup>ème</sup> Adjoint, rappelle que la commune de Saint-Victor a renouvelé son adhésion à l'assurance des risques statutaires proposée par le CDG07. Cette assurance garantie les frais laissés à la charge de la commune avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Centre de Gestion de l'Ardèche a ainsi adressé une proposition de convention de gestion, comme pour le précédent contrat.

Monsieur Sylvain BOSC, 2<sup>ème</sup> Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de signer cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la signature de cette convention de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL